



# Dossier de presse

Présentation des travaux du Comité de pilotage Euro PP  
8 janvier 2015 à 11h30  
à la FFSA, 26 boulevard Haussmann, 75009 Paris

# Faits marquants

**Les travaux de place sur l'Euro PP ont débuté fin 2012** dans le cadre d'une initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France afin de faire émerger des bonnes pratiques sur un marché naissant. Ces travaux, qui impliquent de nombreux professionnels (émetteurs/emprunteurs, investisseurs, arrangeurs, avocats) avec l'appui du Trésor, de la Banque de France et de Paris Europlace, ont permis la finalisation d'une charte (décembre 2013) définissant des standards de marché.

A l'invitation du ministre des finances, la charte a été endossée (début 2014) par l'ensemble des associations concernées (Af2i, AFG, AFTE, AMAFI, ASMEP-ETI, FBF, FFSA, GEMA, MEDEF, PARIS-EUROPLACE) qui s'engagent à la promouvoir auprès de leurs adhérents tandis que Paris Europlace contribue à la promotion du marché en particulier à l'international. Le ministre a par ailleurs demandé qu'un comité de pilotage soit créé afin de continuer les travaux.

Depuis, le comité de pilotage a continué ses travaux afin de rassembler les conditions favorables au développement de ce marché avec notamment **la publication de la documentation standard (format obligatoire et de prêt) en anglais et en français** (bientôt disponibles en allemand et en italien), **la création de son site Internet**, et l'organisation des **premières rencontres de l'Euro PP le 13 mars 2015**.



# Quelques rappels

Un **placement privé** est une opération de financement à moyen ou long terme entre une entreprise, cotée ou non, et un nombre limité d'investisseurs. Il s'agit d'un **financement direct entre un investisseur et une entreprise avec l'aide des experts financiers pour sa mise en place.**

Les travaux du Comité de pilotage Euro PP contribuent significativement au **développement d'un marché des placements privés en Europe**. L'ICMA, qui coordonne un groupe de travail européen sur les placements privés, travaille ainsi, notamment sur la base de la Charte Euro PP, à la mise en place et à la structuration d'un marché pan-européen du placement privé. Le Comité de pilotage Euro PP est associé à ces travaux au côté de la Loan Market Association (LMA), qui a également élaboré une documentation standard en droit anglais. L'ICMA entend promouvoir ces contrats types pour faciliter la naissance de ce nouveau marché en Europe.

**Le Comité de pilotage Euro PP soutient ces initiatives autour de nouveaux instruments de financement des entreprises.** Celles-ci sont complémentaires en offrant une palette d'outils aux participants de marché, dans le contexte d'un marché naissant en s'adaptant aux droits et doctrines locaux. Ces documentations de référence ont vocation à évoluer parallèlement au développement et à l'internationalisation des transactions.



# 1 Les travaux du groupe de travail : documentation et site internet



# Documentation

Deux contrats type (crédit et obligation) sont mis à disposition en anglais et en français sur le site internet du Comité de pilotage [www.euro-privateplacement.com](http://www.euro-privateplacement.com) :

Document issu des travaux du Comité de Place Euro PP – Janvier 2015 <sup>(\*)</sup>

---

**CONVENTION DE PRET**

---

en date du [ ]  
entre  
[ ]  
En qualité d’Emprunteur  
[ ]  
En qualité d’Arrangeur <sup>1</sup>  
[ ]  
En qualité d’Agent <sup>2</sup>  
et  
[ ]  
En qualité de Prêteur Initial <sup>3</sup>

**Avertissement**

Ce modèle de documentation est fourni à titre d’information exclusivement. Il vise à fournir une illustration pratique de la documentation d’une convention de prêt qui peut être utilisée dans le cadre de la Charte Euro PP. Il a vocation à être adapté dans le cadre de la négociation entre l’Emprunteur, le Prêteur initial, l’Arrangeur et l’Agent.

Il a été établi pour la mise en place d’un prêt en euro (monodevis), non revolving, sans sûretés, avec un taux d’intérêts variable basé sur l’EURIBOR. Ce modèle de convention de prêt s’adresse plutôt à des ETI ou des PME.

Toute opération sortant, d’une manière ou d’une autre, du cadre précité doit donner lieu à une adaptation de cette documentation. Ce modèle doit en particulier être adapté si le financement est assorti de sûretés. L’attention est notamment attirée sur l’importance pour chaque partie de négocier les termes contractuels de chaque opération, lesquels varient notamment en fonction des spécificités de l’opération considérée, de la situation de l’Emetteur et des conditions de marché.

Il convient de noter que ce modèle de convention de prêt n’intègre pas les concepts de “Prêteur Défaillant” ou d’“Agent Affecté” et les stipulations y afférentes qui peuvent être ajoutées à la demande des parties, notamment quand le financement est une ouverture de crédit impliquant plusieurs tirages.

Aucun des contributeurs (directs ou indirects, rédacteurs ou participants aux différents groupes de travail et travaux de place) à l’élaboration de cette documentation ne saurait encourir une quelconque responsabilité au titre de son contenu.

<sup>1</sup> L’Arrangeur (ou les Arrangeurs, le cas échéant) est chargé de constituer le syndicat de prêteurs et de mettre au point les conditions du Prêt. Sa mission prend fin à la Date de Signature.

<sup>2</sup> L’Agent est chargé d’administrer le Prêt pour tout ce qui concerne les actes de gestion courante (calcul et gestion des flux financiers entre l’Emprunteur et les Prêteurs, réception et transmission des documents et informations transmises entre les parties à la Convention, etc.) à compter de la Date de Signature. L’Agent a également pour mission de négocier la documentation pour le compte des Prêteurs après la Date de Signature.

<sup>3</sup> Ce modèle prévoit que le Prêt sera mis à disposition par un seul établissement agissant en qualité de Prêteur Initial, lequel pourra ensuite céder sa créance ou transférer ses droits et obligations au titre du Prêt à des investisseurs. Il devra par conséquent être adapté dans l’hypothèse où plusieurs établissements agiraient en qualité de Prêteurs dès la signature de la convention de prêt.

(\*) Remerciements pour leur contribution à l’élaboration de ce document aux cabinets CMS Bureau Francis Lefebvre, Gide Loyrette Nouel et Kramer Levin Naftalis & Frankel

Document issu des travaux du Comité de Place Euro PP – Janvier 2015 <sup>(\*)</sup>

---

**CONTRAT DE SOUSCRIPTION**

---

En date du [ ]  
entre  
[ ]  
En qualité d’Emetteur  
et  
[ ]  
et  
[ ]  
En qualité de Souscripteur(s)  
relatif à  
l’emprunt obligataire de [ ] € portant intérêt au taux de [ ]  
et venant à échéance le [ ]  
émis par l’Emetteur

**Avertissement**

Ce modèle de documentation est fourni à titre d’information exclusivement. Il vise à fournir une illustration pratique de la documentation d’un contrat de souscription obligataire qui peut être utilisée dans le cadre de la Charte Euro PP. Il a vocation à être adapté dans le cadre de la négociation entre l’Emetteur et les Souscripteurs.

Il a été établi pour la mise en place d’une émission obligataire non cotée, non notée, non assortie de sûretés, portant intérêt à taux fixe, dont les titres revêtent la forme nominative et sont admis aux opérations d’Euroclear France, réalisée par une société n’ayant pas déjà émis de titres (de capital ou de créance) cotés.

Toute émission sortant, d’une manière ou d’une autre, du cadre précité doit donner lieu à une adaptation de cette documentation. L’attention est notamment attirée sur l’importance pour chaque partie de négocier les termes contractuels de chaque opération (notamment les clauses d’informations et d’engagements, pour lesquelles les stipulations correspondantes de la convention de crédit pourront être reprises), lesquels varient notamment en fonction des spécificités de l’opération considérée, de la situation de l’Emetteur et des conditions de marché.

Les relations entre le ou les arrangeurs et/ou agents placeurs intervenant sur l’opération, le cas échéant, et l’emetteur sont régies par un contrat de mandat à rédiger et négocier séparément ou via une modification du présent contrat de souscription au choix des parties.

L’éventuel besoin de confidentialité des informations communiquées par l’Emetteur au moment de la préparation de l’émission ou pendant la vie de l’emprunt obligataire peut être traité dans l’accord de confidentialité dont un modèle figure dans la Charte Euro PP et/ou dans le cadre de la présente documentation, qui devra alors être complétée sur ce point.

Aucun des contributeurs (directs ou indirects, rédacteurs ou participants aux différents groupes de travail et travaux de place) à l’élaboration de cette documentation ne saurait encourir une quelconque responsabilité au titre de son contenu.

(\*) Remerciements pour leur contribution à l’élaboration de ce document aux cabinets CMS Bureau Francis Lefebvre, Gide Loyrette Nouel et Kramer Levin Naftalis & Frankel

# Le site internet : [www.euro-privateplacement.com](http://www.euro-privateplacement.com)

ENGLISH | FRANÇAIS

## Euro PP

Overview | Euro PP Charter | News | Events | Media | Contacts

A Euro Private Placement (Euro PP) is a medium or long-term financing transaction between a listed or unlisted company and a limited number of institutional investors, based on deal-specific documentation negotiated between the borrower and the investors, generally with the participation of an arranger.

Negotiation of contractual terms and conditions is an important feature of Euro PP transactions: it distinguishes them from public and syndicated bond issues, such as Eurobond issues where investors merely subscribe an issue without having any say in the terms and conditions. For this reason, the process for carrying out a Euro PP transaction more closely resembles negotiating a bank loan agreement than preparing the documentation for an issue of listed bonds.

The Charter, which was drafted by a french working group composed by several professional organisations under the auspice of Banque de France, French Treasury and the Paris IDF Chamber of Commerce and Industry, is designed to facilitate financing for intermediate-size enterprises (ISE) and SMEs, whether listed or not, that would be unable to access international bond markets, in particular, because they have not been rated by a ratings agency.

By establishing this charter which is a reference framework and best practices for French and international institutional investors, it has created the conditions for the development of the Euro PP market. It responds to both investors and issuers who must increasingly resort to the markets for financing. This "Euro PP" brand becomes a guarantee of quality for the issuers, dealers and investors and will facilitate the development of long-term relations amongst these various players.

Upcoming event  
Euro PP first meeting  
March 12, 2015  
Maison de la Chimie, Paris  
[More information](#)

Signatories

- af2i
- amafi
- afte
- CCI PARIS ÎLE-DE-FRANCE
- Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- Association Française des Trésoriers d'Entreprise
- MEDEF
- afg
- GEMA
- EUROPLACE
- ASMEPETI

Press release: Lancement de la Charte "Euro PP"  
Press kit: "Euro PP" Chart

Tweets

- Euro PP (@euro\_pp) @euro\_pp le site #euro-privateplacement.com fournit des informations sur les #EuroPP et donne accès à la #charteuroPP. Expand
- Euro PP (@euro\_pp) @euro\_pp le site #Euro\_PP est lancé le 02/12/2014. Expand

Load More

Le site Internet [www.euro-privateplacement.com](http://www.euro-privateplacement.com) a été lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Il a pour but de centraliser les travaux effectués par le comité de pilotage et de les faire connaître au plus grand nombre d'entreprises, investisseurs, arrangeurs, avocats etc.

Il contient pour le moment la charte de l'Euro PP, des informations de marché, des actualités...

Les contrats standards des Euro PP non cotés sous format obligatoire (contrat de souscription) et prêt (convention de prêt) sont aussi mis à disposition gratuitement sur le site.



# 2 Les premières rencontres Euro PP du 13 mars



# Programme



[www.euro-privateplacement.com](http://www.euro-privateplacement.com)

## Premières rencontres Euro PP

La 1<sup>ère</sup> Journée consacrée au marché du placement privé



**Vendredi 13 mars 2015**

8h00 – 16h00

Maison de la chimie

### A vos agendas !

Expériences et points de vue  
des émetteurs, investisseurs et intermédiaires

Droits d'entrée : 125€ HT



## Premières rencontres Euro PP

8h00	Accueil, café et visite des stands
8h30	Accueil et ouverture des rencontres
8h45	Le marché de l'Euro PP : tendances et perspectives
9h30	Ateliers *
10h30	Pause, visite des stands et Networking
11h15	Ateliers *
12h15	Déjeuner, visite des stands et Networking
13h45	Table ronde, retours d'expérience Les investisseurs : de nouveaux partenaires pour les entreprises ? Quel marché de l'Euro PP demain ?
15h00	Clôture par <b>Christian Noyer</b> , gouverneur de la Banque de France

\* 4 ateliers didactiques sur l'Euro PP seront organisés. Vous trouverez ci-après une liste des thèmes envisagés



[www.euro-privateplacement.com](http://www.euro-privateplacement.com)



# 3 Le marché de l'Euro PP

# Le marché euro PP

Depuis 2012, ce type de financement a permis de mobiliser plus de 10 Md€, principalement au profit d'ETI. Le marché de l'Euro PP est aussi en voie d'internationalisation avec des premières opérations d'émetteurs étrangers à Paris réalisées depuis l'été 2014.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont issues d'analyses externes et de collectes d'informations concernant les émetteurs français qui ont été centralisées par le groupe de travail suivi de marché. Etant donné les particularités des Euro PP dont notamment le caractère confidentiel de certaines opérations, ces chiffres doivent être analysés prudemment.

	2012	2013	2014
<b>Montant total opérations</b> <i>(en millions d'Euros)</i>	<b>3 195</b>	<b>3 284</b>	<b>3 311</b>
<b>dont Euro PP non listés</b>	<b>325</b> 10%	<b>472</b> 14%	<b>1 376</b> 42%
<b>dont Euro PP listés</b>	<b>2 870</b> 90%	<b>2 811</b> 86%	<b>1 934</b> 58%
<b>Nombre de transactions</b>	<b>21</b>	<b>39</b>	<b>55</b>
<b>Taille moyenne des opérations</b> <i>(en millions d'Euros)</i>	<b>152</b>	<b>84</b>	<b>60</b>

Source : Comité de pilotage de la Charte Euro PP – Groupe Suivi de Marché – Estimations